



Présentation de chèque après la validité de celui-ci!

Par miss lili, le 31/10/2011 à 15:06

Bonjour, Mon problème est le suivant, je suis en interdit bancaire voilà maintenant plus de 3ans suite à ma trop grande gentillesse et trop grande naïveté (prêt de chèque etc...). A ce jour je régularise encore ma situation petit à petit selon mes moyen. Aujourd'hui lors d'une consultation de compte **je constate qu'un chèque qui date de [fluo]3ans et demi [/fluo]à été présenté. La banque visiblement était censé rejeter ce chèque selon le principe de la [fluo]validité étant d'un an[/fluo] en ce qui concerne la Banque P**, validité non-respectée et provision il y avait je me retrouve sans rien un enfant en bas âge à charge. **Que puis-je faire pour faire valoir mes droits ?[/s] Car la Banque P. à sa part de responsabilité en ne respectant pas la loi et le commerçant non plus en présentant un chèque périmé!** Jusqu'à ce jour je n'est jamais refusé de rembourser ces dettes, ma seule condition fut que ce soit selon mes moyens. Je fais appel, à tous ceux qui peuvent m'aider à éclaircir cette situation le plus rapidement que possible, Merci Cordialement,